

Kigali, le. 2.8. FEV. 1996

N° 3419.02.05.02

A n'uburyo: Conseiller
Date antefix: 13/196
N° Classement: 659/2

*Live it
donner
avis au ministre
FPC
4-3-96*

Nyakubahwa Minisitiri w'Intebe
KIGALI

Impamvu : Gusaba ko Organigramme
ya Minisitiri y' Ibidukikije
n'Ubukerarugendo yashyirwa
ku murongo w'ibisuzumwa.

Nyakubahwa Minisitiri w'Intebe,

Nejewe no kubagezaho inyandiko yerekeye
Organigramme ya Minisitiri y'Ibidukikije n'Ubukerarugendo, nsaba ko mwayishyira
kubizazumwa n'Inama y'Abaminisitiri ya vuba.

Kubera uburemere bw'ibibazo byo mu
rwego rw'ibidukikije n'ubukerarugendo, Minisitiri yacu ubu ifite ingorane zo kurangiza
inshingano yahawe, bitewe n'ubuke bw'abakozi hamwe no kutagira uburyo bwo gukora n'aho
gukorera bihagije. Iyo nyandiko yateguwe mu gifaransa ariko iherekejwe n'incamake mu
kinyarwanda.

Bikaba bigaragara ko imiterere
n'imitunganyirize y'inzego za Minisitiri y'Ibidukikije n'Ubukerarugendo zavugururwa
zigahuzwa n'igihe tugezemo tutirengagije amikoro y'igihugu.

Mbye mbashimiye.

MINISITIRI W'IBIDUKIKIJE
N'UBUKERARUGENDO
NAYINZIRA Jean N. Ndayishimiye



Bimenyeshetse :

- Nyakubahwa Perezida wa Repubulika
KIGALI
- Nyakubahwa Visi-Perezida
akaba na Minisitiri w'Ingabo
KIGALI
- Nyakubahwa Visi-Minisitiri w'Intebe
akaba na Minisitiri w'Ubutegetsi
bw'Igihugu n'Amajambere ya Komini
KIGALI
- Madamu, Bwana Minisitiri (Bose) MJEUMP

**ISOBANURAMPANVU
Y'IMIVUGURURIRE
YA ORGANIGRAMME
YA MINISITERI Y'IBIDUKIKIJE
N'UBUKERARUGENDO.
(MINETO)**

Mu Gihugu cyacu, ubu turi mu bihe by'ikendera ry'umutungo kamere n'iyangirika rikabije ry' ibidukikije. Niyo mpamvu Minisiteri yashinzwe ibidukikije n'ubukerarugendo yagombye kugenerwa abakozi n'ibya ngombwa byose kugira ngo ibashe kubungabunga ubusabane n'ubwuzuzanye bw'ibidukikije no guteza imbere ubukerarugendo; inshingano y'ingenzi yahawe kuva igihe yashyizweho taliki ya 16 Mata 1992.

Ibidukikije ni urusobe ruhindagurika rugizwe n'imibanire ishingiye kuri kamere, ku miberaho cyangwa ku mucu, hagati ya muntu, ibindi binyabuzima n'ibindi byose biriho; byaba cyimeza, byaba byarahinduwe cyangwa byarahanzwe na muntu.

Urwo rusobe magirirane ubu rukaba rufite ingorane nyinshi, zishingiye cyane cyane k'umubare munini w'abaturage batuye muri iki gihugu gito cyane kandi kitanafite imitungo ihambaye; ibyo bikagira ingaruka nyinshi cyane cyane k'umutungo kamere ubu wenda kuyoyoka kubera gukoreshwa nabi, kandi ariwo shingiro ry' imibereho ya muntu.

Ubukerarugendo bugizwe n'ibikorwa byose bigirwa igihe abantu bagenderera ahantu badasanzwe babarizwa, kubera impamvu zo gushaka kwidagadura, iz'ubucuruzi se, cyangwa izindi mpamvu zituma abantu bagenda bakamara igihe kitarenze umwaka. Urwego rw'ibi bikorwa mu gihugu cyacu rukaba rukenerye gutunganywa, rugahabwa amabwiriza n'amategeko atuma rushobora gutera imbere.

Izi nzego zombi akaba ari zo shingiro ry'iterambere rihamye n'imbereho myiza y'abaturage. Kuko k'uruhande rumwe, iterambere ry'ubukerarugendo ryifuzwa, rigamije kugira ibyo bikorwa by'ubukerarugendo imwe mu nkingi y'ubukungu, bizanira amadovize Igihugu cyacu. K'urundi ruhande, imicungire myiza y'umutungo w'ibidukikije dusigaranye nibyo shingiro ry'imizamukire y'ubukungu bwacu, bushingiye k'ubuhinzi nabwo bugengwa n'imitunganire y'imigwire y'imvura n'ibihe bidahindagurika.

Akaba ariyo mpamvu Abayobozi ba kino gihugu basanze hagomba gushyirwaho Minisiteri y'Ibidukikije n'Ubukerarugendo ngo icunge imtunganire ya buri gihe y'ubusabane n'ubwuzuzanye hagati y'inzego enye zibyara ibidukikije:

1- **Umutungo kamere**, ugizwe n'ikirere (umwuka duhumeka, iby'imihindagurikire y'ibihe); **amazi** (ay'imigezi n'inzuzi, ibiyaga n'inyanja, n'ayo mu kuzimu); **ubutaka** (butanga amabuye y'agaciro) n'**agapande nyabuzima** k'Isi.

2- **Ahantu**: ahakorerwa kandi hakanaboneka ibintu byose.

3- **Abantu**: abaturage mu bwinshi n'ubunyurane bwabo; mu mibereho yabo, ibyifuzo n'imyifatire yabo.

4- **Ubuganga n'imico** biranga abantu baba ahantu hamwe.

Ariko kuva iyo Minisiteri yashingwa, ntiyabashije kubona uburyo butuma ikora neza, kuko Minisiteri zariho zari zarigabanije zimwe mu nshingano zirebana n'ibidukikije zititabiriye kurekura za serivisi zakoraga iyo mirimo: nk'iy'amashyamba, amazi, serivisi zikurikirana iby'imihindagurikire y'ibihe...; igihe kikaba kigeze cyo kwegerezwa izo serivisi kugira ngo imirimo irusheho guhuzwa no kugenda neza.

Ikindi kandi, iyo Minisiteri ntirahabwa inzego zuzuye zituma irangiza neza inshingano zitoroshye yahawe.

Umubare w'abakozi nawo yagenewe nyuma y'intambara y'1994 ni muto cyane (48), ku buryo muri ibi bihe by' ibibazo bikomeye byihutirwa bibangamiye ibidukikije n'ubukerarugendo, **MINETO** ikeneye byihutirwa ivugururwa ry'inzego zayo z'imirimo kugira ngo ibyo bibazo bibashe kubonerwa imiti ihamye.

Kugira ngo **MINETO** ishobore kugira inama Guverinoma cyane cyane ku mikoreshereze myiza ihozaho umutungo kamere n'isuzumaruhare ku bidukikije bisaba impuguke nyinshi zabizobereyemo; ibyo bikajyana n'uburemere bw'ibibazo igihugu cyacu gifite muri urwo rwego.

Tumaze gusuzuma icyo kibazo cyerekeranye n'abakozi dusanga **MINETO** ikeneye nibura abakozi **346** bashakwa buhoro buhoro kuburyo mu myaka ibiri baba bageze mu myanya yabo, haba muri Minisiteri, haba mu rwego rwa Perefegitura, haba mu rwa Superefegitura cyangwa urwa Komini.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME
B.P. 2378 KIGALI
Tél: 7 2093
Fax: 7 6958

EXPOSE
DES MOTIFS POUR UNE
RESTRUCTURATION
DE L' ORGANIGRAMME
DU MINISTERE
DE
L' ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME
(MINETO)

Kigali, Février 1996

EXPOSE DES MOTIFS POUR UNE RESTRUCTURATION DE L'ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

(MINETO)

INTRODUCTION

Dans notre Pays nous sommes en phases d'épuisement de nos ressources et de dégradation de notre environnement. Aussi est-il urgent que le Ministère de l'Environnement et du Tourisme soit suffisamment pourvue en ressources humaines et matérielles pour la préservation de notre système environnemental.

La principale mission du jeune Ministère de l'Environnement et du Tourisme créé le 16 Avril 1992, couvre les complexes secteurs de l'environnement et celui du tourisme.

- **L'Environnement**, c'est le système dynamique défini par les interactions physiques, biologiques et culturelles, perçues ou non entre l'homme, les autres êtres vivants et tous les éléments du milieu, qu'ils soient naturels, transformés ou créés par l'homme. Notre environnement est confronté au grave problème de l'explosion démographique avec tous ses corollaires; la déforestation et ses conséquences et les pollutions de divers sortes.
- Et le **Tourisme** comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours, dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel, pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires ou autre motifs.
Ce secteur d'avenir pour notre Pays est encore à planifier, à organiser, à structurer, et à réglementer.

Ces deux secteurs constituent le pilier de notre développement socio-économique; puisque d'une part, la promotion du tourisme envisagée vise à faire de ce secteur l'une des principales sources de devises pour le Pays; d'autre part, l'équilibre des pluies et la régularité des climats dont dépendent la production agricole et donc l'essor économique ne peuvent pas être atteints sans une gestion rationnelle des ressources naturelles limitées dont dispose le pays.

C'est pourquoi nous demandons un accroissement assez substantiel des moyens humains et matériels actuellement accordés au Ministère de l'Environnement et du Tourisme, afin de lui permettre de veiller au **DEVELOPPEMENT DURABLE**, c'est-à-dire un développement écologiquement rationnel, économiquement viable et socialement acceptable.

1. L'EVOLUTION ET LE ROLE DU MINETO.

Les fonctions du Ministère de l'Environnement et du Tourisme ont été remplies par différentes organisations depuis 1984, date de la création de la Division Hygiène Publique et Environnement au sein du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales. En 1989, les responsabilités de ce service ont été transférées au Ministère du Plan.

Au fur et à mesure de l'évolution des programmes et des activités environnementales, le Service National de l'Environnement a été créé. Ce service a été rattaché au Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de l'Environnement en 1991.

Officiellement créé en Avril 1992, le Ministère de l'Environnement et du Tourisme devient le Département responsable pour la définition de la politique nationale de gestion et de protection de l'environnement, ainsi que la définition de la politique nationale de promotion et de gestion du tourisme.

Ce Ministère, créé au moment où le pays traversait une crise socio-politique et économique sans précédent, crise qui fut aggravée par les derniers événements macabres de 1994, n'a pas eu l'occasion de s'implanter avec une structure qui lui permette de bien accomplir sa mission de gérer le système environnemental, (voir schéma n° 1) par ailleurs très fragile. **Le but poursuivi étant d'assurer un développement écologiquement rationnel, économiquement viable et socialement acceptable.**

C'est pour cela que, pour ces moments de l'après-guerre, le Ministère de l'Environnement et du Tourisme s'est fixé comme objectifs prioritaires les 5 points ci-après:

- la surveillance continue et la protection de l'environnement;
 - l'intégration du volet environnement dans le processus de réinstallation et de réinsertion socio-économiques des rapatriés rwandais;
 - la réalisation des études d'impact environnemental ainsi que le suivi-accompagnement de tous les travaux d'investissement tant publics que privés afin de prévenir les effets pervers des investissements dont le seul souci de rentabilité économique compromettrait l'avènement d'un développement viable et durable au Rwanda car toutes les catastrophes écologiques résultent du laisser aller, donc de la négligence humaine.
- Les grandes catastrophes provoquent un nombre important de victimes dans les populations affectées, mais aussi des dommages importants dans les milieux terrestres et/ou aquatiques qui leur sont exposés;*
- l'éducation, l'information et la sensibilisation environnementales de la population rwandaise afin de lui faire acquérir et développer en elle, les attitudes, des comportements, un mode de penser, d'agir et d'être propices à l'avènement d'un sens de responsabilité individuelle et collective, à l'égard de l'environnement et

de la gestion rationnelle des ressources naturelles très limitées dont dispose encore le pays.

- la promotion, du secteur touristique notamment, en mettant un accent particulier sur la valorisation du produit touristique, rwandais, très riche et diversifié; et en combinant diverses approches.

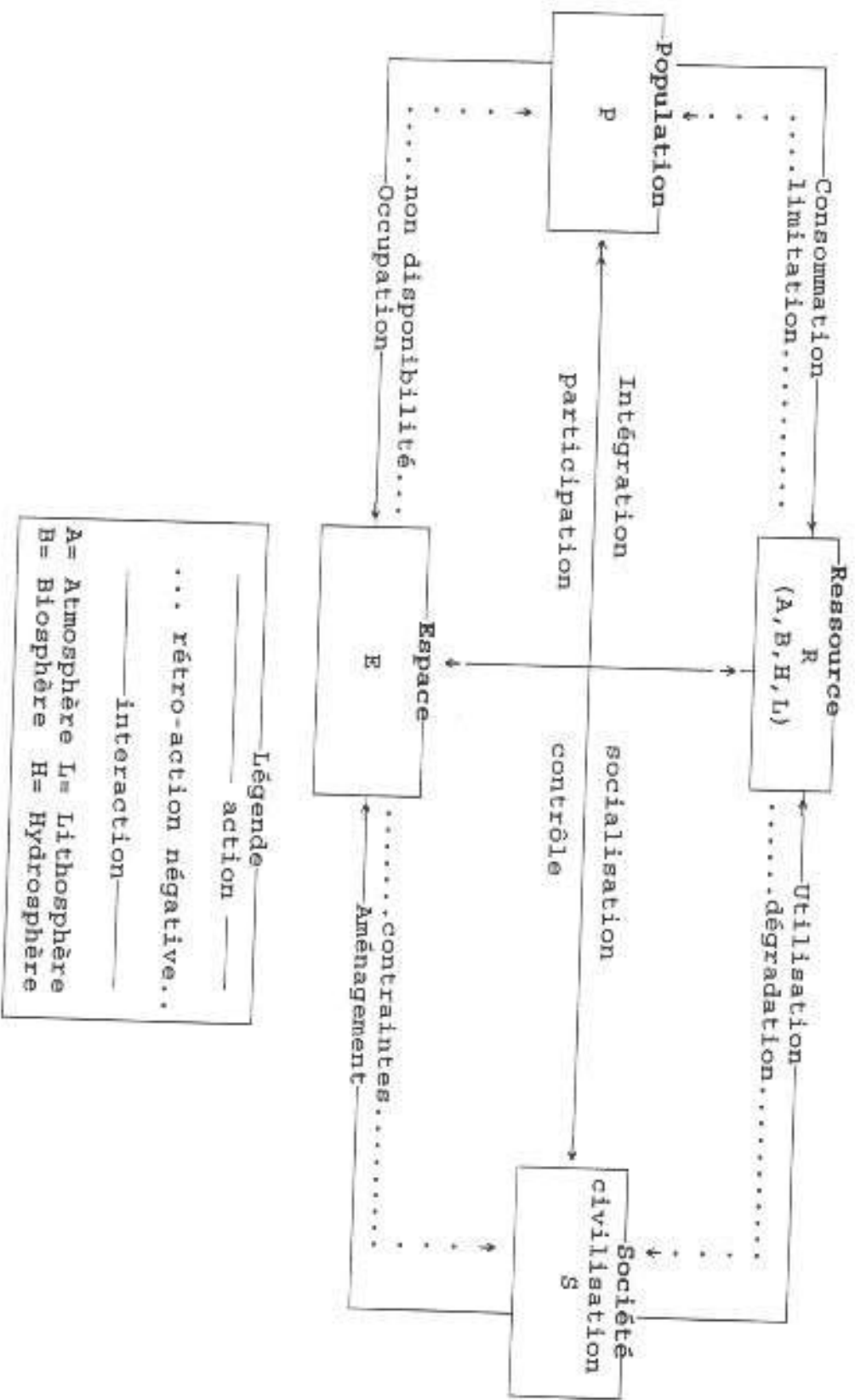
Le tourisme est un secteur économique d'avenir qui reste à organiser, à planifier, à structurer, à réglementer. Car il constitue un atout précieux pour diversifier l'économie, stimuler l'investissement et créer l'emploi. Pour y parvenir, cela exige une gestion rationnelle des interfaces environnement / tourisme / loisir/temps libre.

A côté de cette problématique, qui, à elle seule impose de lourdes responsabilités au Ministère ayant l' Environnement et le Tourisme dans ses attributions, voyons en quoi consiste les problèmes environnementaux dans notre Pays.

2. PROBLEMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT AU RWANDA

L'environnement est situé à l'interface des aspects naturels (les ressources et l'espace) et des aspects humains (populations et leur civilisation). Il est le lieu d'interactions entre la nature et l'homme. Cette Problématique concerne en premier lieu le constat et l'analyse des problèmes divers qui résultent de l'interaction Homme/Milieu (voir schéma n° 1).

Schéma n°1 : LE SYSTEME ENVIRONNEMENTAL:



Explication du schéma N° 1:

1° Ressources:

Ils sont constitués par 4 sous-systèmes: l'atmosphère (air, le climat), l'hydrosphère (eau), la lithosphère (sous-sol, partie dure du sol; minéraux), et la biosphère (partie superficielle du sol, végétaux animaux).

Entre ces 4 sous-systèmes existent des échanges dynamiques incessants, une circulation de matière et d'énergie ce sont les "grands cycles" de l'eau de l'oxygène, du carbone, du soufre, ..., objets d'étude de l'écologie.

Notons que :

- La chaîne complexe des processus météorologiques qui s'accomplissent dans l'atmosphère, livre aux plantes, aux animaux et aux hommes les flux de lumière, de chaleur, d'échanges gazeux et d'eau qui assurent le développement de la vie sur la planète et qui la distribuent selon les exigences des espèces, acquises par l'évolution.
- L'interdépendance entre les sous-systèmes est manifeste. La biomasse végétale, et par voie de conséquence la production animale, résulte des réactions de synthèse au niveau des plantes entre l'hydrogène et le carbone du milieu atmosphérique et les ions minéraux du sol. Le sol lui-même est le produit d'actions climatiques et biologiques exercées sur la roche-mère (lithosphère); il est sous influence continue de l'atmosphère (gaz, pluie), de la vie végétale (mousses, champignons de la vie animale (micro-faune).

Il y a des ressources renouvelables (ceux qui se reconstituent par la nature dans des périodes de temps relativement courtes (végétation et sous cycle annuel) ou non-renouvelables (détruite par la consommation humaine). L'énergie étant une ressource transformée.

2° L'Espace.

C'est le cadre spatiale, géographique topologique, dans lequel sont distribuées les ressources naturelles et agencées les constructions humaines.

L'espace désigne donc l'agencement fonctionnel sur la terre des utilisations par l'homme des potentialités du milieu naturel.

Les hommes y organise le prélèvement des ressources, s'y construisent un habitat, développent des moyens de communications, installent des structures de transformation des matières premières pour en fabriquer tous les produits nécessaires à leur vie; aménagement des espaces pour satisfaire à d'autres fonctions essentielles (aires de loisir, de repos, de spiritualité....)

3° LA POPULATION

Avec les 3 dimensions:

- démographiques : Nombre d'individus, le sexe, les tranches d'âge, les races, la répartition géographique.
- biologique : Elle tient compte des besoins relatifs au maintien de la vie "biologique" et à son développement normal: se nourrir (boire, manger), se protéger des intempéries (vêtement habitat), se

reposer, se reproduire, satisfaire aux nécessités de l'hygiène corporelle, être en bonne santé physique.

- psychologique et sociale: Ce sont les aspirations à l'épanouissement de l'être et à une vie qualitative (sécurité, autonomie, loisir et confort).

4° LA SOCIÉTÉ : type d'organisation de la vie en groupe et du type de développement qu'il induit; "les techniques de productions et les structures d'encadrements" de Pierre GOURROU.

Il appartient à S de gérer l'environnement.

LES DIFFÉRENTES ACTIONS ET INTERACTIONS

P←→S : Intégration/socialisation.

Participation/contrôle.

- . Les individus sont dits "intégrés" lorsqu'ils se comportent selon les normes, statuts, valeurs, rôles de leur société d'appartenance.
- . Toute société organisée développe un effort de "socialisation" à travers les institutions telles que la famille, l'école médias, églises, partis politiques,...
- . pour l'adhésion des individus aux règles du groupe.
- . les individus participent à la vie sociale.
- . Les institutions sont mise en place pour contrôler l'activité des individus et des groupes formels ou informels;

R←→E : Potentialité/accessibilité

- . Les ressources sont "potentielles" c-à-d présentes théoriquement.
- . L'espace est le lieu de leur accessibilité, là où on peut en disposer par prélèvement direct ou suite à une action particulière (extraction).

P←→R : Consommation/limitation

- . Les populations consomment des ressources pour satisfaire leurs besoins, après prélèvement.
- . Ces ressources ne sont pas extensibles à l'infini; elles se renouvellent ou non; et selon des cycles plus ou moins long à l'échelle humaine. Une surconsommation amène également un épuisement.

P←→E : Occupation/non-disponibilité.

- . Pour y habiter, résider, y développer leurs activités, les populations cherchent une relative installation dans l'espace (ville, villages, voies de communication, aires de loisir terres cultivées,...
- . Cet espace n'est pas appropriable à l'infini; il porte en lui-même ses contraintes naturelles (nature du sol, relief,...) ou encore l'inappropriation ou la non-disponibilité résulte de la responsabilité humaine.

S←→R : Utilisation/dégradation

P intervient le plus souvent en fonction de S dans ses rapports à E.

- . L'utilisation des ressources se pratique selon des techniques de prélèvement et de transformation de plus en plus "industrielles" ou sophistiquées;

- . Au moment de la transformation il y a des pertes de matière qui, sous diverses formes, réaffectent la nature: Ce sont toutes les pollutions.
- . Les objets fabriqués, après utilisation, deviennent déchets qu'il faut éliminer. Les coupes de bois excessives, les techniques agraires inadéquates, dont est responsable l'ordre social ambiant, occasionnent des dégradations, parfois irréversibles des potentiels de ressources.

S→E : Aménagement/contraintes.

- . Des décisions politiques, selon les moyens techniques et économiques; déterminent une planification ou un aménagement de l'espace afin de permettre la multi-fonctionnalité sociale (habitat, industrie agriculture, loisir, compte tenu des besoins/aspirations des populations.
- . Cet espace possède une capacité de charge limitée; il n'est pas infiniment disponible, il ne se prête pas à tout aménagement souhaité.
- . Il convient de tenir compte des contraintes de sol, de relief d'hydrologie (contraintes naturelles) et des contraintes "artificielles" voulues par la société, en fonction de sa dimension culturelle (ex. beauté 'relative) du paysage à sauvegarder.

INTERACTION:

Si **P** occupe **E**, c'est en fonction de **R** (accessibilité des ressources en eau) et selon **S** (capacité de mise en oeuvre de certaines techniques, barrages p.ex, et degré d'organisation économique, politique et sociale);

Tous les phénomènes contribuent par leurs interactions réciproques à faire évoluer sans cesse l'état d'un environnement déterminé, à quelque échelle qu'on l'appréhende. Leur résultante implique un degré de qualité de l'environnement, avouable selon la satisfaction des besoins immédiats (appréhendés au niveau de **P** et de **S**) et le maintien des grands équilibres écologiques qui garantissent les possibilités de survie de l'espèce humaine (appréhendé au niveau de **R** et de **E**).

Le système Environnement est en quelque sorte soumis à une intentionnalité, il représente la projection qu'une société fait d'elle-même sur son milieu de vie. L'activité humaine, à savoir l'action sociale organisée collectivement est consommatrice de ressources, directement ou après transformation; elle est aussi occupatrice d'espace; et par là même elle pose problème, parce qu'elle engendre des chocs en retour, des rétroactions négatives, des effets pervers, des nuisances, qui dans l'immédiat ou à terme, perturbent gravement le fonctionnement du système, menacent sa survie, et en conséquence, celle du genre humain.

Les phénomènes de dégradation de l'environnement au Rwanda peuvent être ainsi énumérés:

- la dispersion de l'habitat en milieu rural et le morcellement de la terre, source de l'érosion sur l'espace productif à prédominance agricole;
- La pression démographique sur l'espace des réserves et des zones protégées, forêts naturelles et parcs nationaux, notamment le processus d'installation des rapatriés avec pour conséquence entre autres l'intensification de l'érosion sur les versants dans la région de GISHWATI;
- l'aménagement de l'espace urbain, qu'il faut lotir et assainir en vue de garantir la santé et le bien-être des populations;
- Les effectifs de populations ont des incidences sur l'énergie, le transport, l'eau et sur les industries; car il faut nourrir, habiller, déplacer et garantir une vie relationnelle à toute cette population.

Ce constat est fait en termes quantitatifs, par exemple la diminution du potentiel de ressources et d'espace (dégradation des sols par les phénomènes d'érosion, de désertification; la perte des sols cultivables à cause de l'industrialisation et de l'urbanisation) et aussi en termes qualitatifs, par exemple la potabilité de l'eau, la fluidité d'une circulation automobile, la pureté de l'air respiré,...

Au delà du constat, la Problématique de l'Environnement envisage également l'effort de rééquilibrage du système, par une action concertée et programmée. Il s'agit ici des politiques d'Environnement, à savoir l'effort de conception de mise en oeuvre et d'évaluation des stratégies les plus adéquates pour garantir un environnement de qualité, reconnu et accepté comme tel.

Que faire et comment faire pour remédier aux pollutions, recycler les déchets, restaurer les sols, gérer les ressources hydriques, organiser la consommation alimentaire, protéger la faune et la flore?...

De toute manière, on ne peut traiter des problèmes d'environnement exclusivement selon leur dimension "naturelle", physico-chimique et biologique. Il est indispensable de considérer simultanément leur dimension "humaine", c'est-à-dire les implications démographiques, psycho-sociales, techniques, économiques sociales, politiques et culturelles.

Devant toute cette complexité du problème environnemental national, les Responsables Politiques de notre Pays ont senti la nécessité de la création d'un Ministère de l'Environnement et du Tourisme; créé le 16 Avril 1992, mais qui n'a pas encore eu certaines des structures essentielles lui permettant de s'acquitter de sa mission.

Malgré cette création par exemple, des services qui sont par essence du système environnemental, tels ceux des forêts, de l'hydrologie, de la météorologie, de l'aménagement du territoire,...; sont encore à transférés au Ministère ayant l'environnement dans ces attributions. Avec la restructuration que nous souhaitons, il

s'impose de transférer ces services; puisque la gestion du système environnementale doit se faire de façon globale.

Eu égard à toutes ces nécessités et en vue de tout au moins atténuer si pas éviter une quelconque catastrophe qui résulterait d'un laisser aller ou d'une négligence humaine, il s'avère nécessaire que l'on procède à une révision de l'organigramme du Ministère de l'Environnement et du Tourisme.

3. ORGANIGRAMME DU MINETO

A. Les structures actuelles.

L'actuel organigramme est conforme au modèle adopté lors du Conseil des Ministres du 03/02/1995 et dont les détails ont été transmis par le Ministère de la Fonction Publique le 15/06/1995.

En plus de la structure Ministérielle classique (le Cabinet comportant, un Ministre, un Directeur de Cabinet, un Conseiller aux Affaires Politiques et administratives, un Conseiller aux Affaires Techniques, une Division Communications et un Secrétariat Central);

Le MINETO comporte une Direction Générale avec deux Directions. La Direction Générale est appuyée par 5 divisions et les 2 Directions (celle de l'Environnement et celle du Tourisme) sont composées par 2 Divisions chacune.

Actuellement le Ministère compte en tout une quarantaine d'agents dont une dizaine de techniciens seulement (14); ce qui est insuffisant pour la résolution de tous les problèmes environnementaux de l'heure (voir tableau n°1).

Tableau n°1: Situation du Personnel en Décembre 1995:

	Direction	Cadres		Techn. A2	Autres	TOT.
		Super. Ao	Techn. Ao/A1			
Ministre	1			1	5	7
Dir.de Cabinet	1				3	4
Conseillers	2				1	3
Div.Sécr.Centr.		1	-	-	1	2
Div.Communic.		1	-	-		1
						17
DIREC. GENERALE						
Dir.Générale	1			1	1	3
Div.Et.et Plan.		1	2		1	4
Div.Aff.Ad.Fin.		1	-	2	4	7
Div.Ap.J.R.et D		1	-	-	-	1
Div.Inspection		1	-	-	-	1
Div.Inf.et Tr.D		-	-	1	-	1
						17
DIRECT. ENVIRON.						
Div.Prot.et Con	1			1	1	3
Div.Sensibil.		1	1	-	-	2
		1	-	-	-	1
						6
DIRECT. TOURIS.						
Div.Patr.Tour.	1			1	1	3
Div.Promot.		1	-	-	-	1
		1	-	-	-	1
						5
TOTAL	7	10	3	6	23	46*

(*): Il ya 2 agents préfectoraux qui ont été recrutés, ce qui fait un total de 48 agents.

Les principaux défis que semblent confronter le Ministère peuvent se résumer par les éléments suivants:

- l'affirmation de son leadership national dans le domaine de la gestion de l'environnement. Des attributions du ressort de l'environnement restent assumées par divers Ministères
- un personnel hétérogène et insuffisant sur le plan des qualifications et de l'expérience professionnelle.

- . une insuffisance quantitative au niveau des cadres
- . des incertitudes quant à la nature de ses relations avec les autres ministères concernés par le développement et l'environnement (Ministère de la Réhabilitation et de l'Intégration Sociale, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère des Travaux Publics et de l'Energie,...) et les organisations d'exécution (dont les institutions de recherches, des ONG, le secteur privé).
- . Le manque de locaux spatiaux et l'insuffisance des crédits alloués à la protection de l'environnement et à la promotion du tourisme.

C'est pour cela qu'il été recommandé dans le PIP du MINETO qu'un appui institutionnel assez substantiel puisse être accordé à notre département, afin de renforcer et d'augmenter ses capacités techniques et administratives. La restructuration que nous proposons a pour objet d'accroître l'efficacité du Mineto, accroître l'effectif de techniciens, permettre une décentralisation vers toutes les unités administratives afin qu'il y ait un suivi régulier de l'état de l'environnement, contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie dans notre espace géographique.

B. LES NOUVELLES STRUCTURES

Le nouvel organigramme est donné par le schémas n°3 et les principales taches sont données ci-après:

1. CABINET DU MINISTRE

-MINISTRE

- DIRECTEUR DE CABINET :

- . Coordination, acheminement et suivi des activités du Ministère et relations extérieures.

- CONSEILLERS

1° Affaires Politiques et Administratives:

Informé le Ministre et donner avis sur les affaires politiques et administratives.

2° Affaires Techniques:

.Information régulière et complète sur les affaire environnemental et touristique.
Participation à l'élaboration et au réajustement des stratégies du domaine environnemental et touristique.

2 Divisions:

1° Divisions Secrétariat central:

Centralisation (réception - expéditions) de tous les dossiers pour leur orientation par le Cabinet.

2° Division Communication:

- . Organisation des audiences au Cabinet et à la Direction Générale.
- . Recueillir l'actualité en rapport avec les attributions du Département à l'intention du Ministre.
- . Gestion de la centrale téléphonique.

2. DIRECTEUR GENERAL.

Il est responsable des activités techniques du Ministère à soumettre au Cabinet.

Appuyé par 3 divisions:

- **Division des Affaires Administratives et Financières.**
Elle est chargée de la gestion administrative et du personnel et d'établir et exécuter le budget du département.
- **Division Appui Juridique, Recherches et Documentation;**
 - gestion des archives
 - Recueil de lois, règlements et autres textes administratifs officiels en rapport avec l'environnement et le tourisme; donner des avis juridiques.
- **Division informatique et traitement des données;**
 - Suivi et exécution du processus d'informatisation du Ministère.

3. DIRECTION ETUDES ET PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE ET TOURISTIQUE.

Elle a comme tâches:

- la conception, la planification et l'exécution des projets liés à la Stratégie Nationale de l'Environnement au Rwanda (SNER) et le Plan d'Action Environnementale.
- . La réalisation d'études d'impact environnemental qui devront servir d'outil à l'accomplissement de ces tâches
- . Assurer la coordination avec les autres départements dans le domaine des études sur la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement.
- . Recueil et traitement des données environnementales et touristiques.
- . Faire des bilans périodiques sur l'état de l'environnement.

Elle comporte 3 divisions:

1° Division Etudes et Recherche

- Suivi évaluation de l'état de l'environnement : dégager les tendances (favorables ou défavorables) dans le système environnemental.
- Réalisation d'étude d'impact (étudier les causes de divers phénomènes environnementaux).
- Dresser les bilans périodiques sur l'état de l'environnement national

2° Division Planification et gestion des ressources

- . Planification des programmes de protection et d'exploitation des ressources.
- . Planification des actions à mener pour les projets liés à la SNER et l'exploitation rationnelle des ressources.

- . Planification de la formation ou du perfectionnement du personnel

3° *Division Système d'Information*

Environnementales et Touristiques:

Cette division devra mettre en place un système national de surveillance et d'évaluation continue des tendances dans l'environnement grâce aux techniques modernes.

- recueillir, traiter et stocker les données sur l'environnement et le tourisme.
- Echange d'information avec les réseaux d'information internationaux (Infoterra, GEMS, Internet,...)

4. *DIRECTION INSPECTION*

- . Responsabilité dans les domaines de suivi de la qualité de la vie (qualité de l'environnement) et des infrastructures touristiques; recensement des plaintes des problèmes concernant l'environnement et le tourisme .
- . Sensibilisation et mobilisation pour la promotion de l'environnement.

2 Divisions:

a) *Division Coordination Services décentralisés*

- Recueillir des plaintes et relever des problèmes régionaux relatif à l'environnement;
- Sensibilisation pour la promotion et la protection de l'environnement et participation à la promotion du tourisme intérieur.
- Assurer la surveillance continue de l'environnement sur tout le territoire national par les inspecteurs préfectoraux et communaux

b) *Division Contrôle et Assainissement du milieu*

- . Promotion de l'hygiène du milieu.
- . Mener des actions de protection de l'environnement urbain, de l'hygiène collective et de la participation de la population à l'assainissement du milieu.
- . Participer à la mise en place de mécanismes de lutte contre toute forme de pollution.
- . Participer à l'élaboration des textes de la législation environnementale et touristique (les normes de qualité environnementale et répertoire nationale des substances toxiques; normes des hôtels)

5. *DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT*

- . Sa mission globale est l'élaboration de la politique nationale de protection, d'aménagement et d'exploitation des ressources naturelles et biologiques et de protection de l'environnement.
- . Elle est chargée de définir les orientations de la sensibilisation et la mobilisation de la population en vue de la protection de l'environnement. Participer à l'élaboration de textes légaux concernant l'environnement.

3 Divisions :

a) *Division Protection et Conservation des Ressources naturelles*

- . Définir les stratégies de gestion des 4 composantes du système environnemental (les

ressources, l'espace, les populations et la société): définir les stratégies de lutte contre la détérioration de la qualité de la vie due :

- aux rejets industriels mal contrôlés et dispersés dans le tissu urbain;
- aux difficultés de maîtrise des ordures ménagères;
- aux phénomènes d'habitat anarchique.
- . Protection et conservation des ressources (de la biosphère, de la lithosphère, de l'hydrosphère et de l'atmosphère)
- . Préservation des ressources en sol et en eau, et lutte contre la désertification, sécheresse, érosion.
- . Protection de la nature et des espèces biologiques menacées d'extinction.
- . Lutte contre la pollution atmosphérique et l'insalubrité des villes.

b) Division Diversité biologique

- . Evaluation de l'état et des tendances de la bio-diversité et des ressources biologiques.
- . Elaboration d'une stratégie et un plan d'action pour la biodiversité.
- . Protection des espèces biologiques et écosystèmes menacés d'extinction.

c) Division Sensibilisation Environnementale

- * Conception d'outils de vulgarisation pour la promotion et la protection de l'environnement.
- . Education environnementale (organisation de séminaires).
- * Diffusion de données sur l'évolution de l'état de l'environnement, et les recommandations des forums nationaux et internationaux.

6. LA DIRECTION DU TOURISME

- . Elaboration de la politique nationale en matière de développement et de promotion du tourisme: définition et mise en place de mécanismes de promotion touristique.

3. Divisions:

a) La Division Patrimoine touristique

- . Elle a comme mission essentielle la conception de la politique de gestion du patrimoine touristique (parcs naturels et artificiels, plages, constructions et monuments historiques, éléments culturels,...
- * Inventorier et classifier en catégories les sites touristiques.
- . Conception de la politique d'aménagement et de gestion des " Parcs" et celle d'exploitation du patrimoine culturelle.

b) Division Aménagement des sites touristiques.

- . Etudier le rendement des activités touristiques en termes économiques et;
- . Evaluer la compatibilité du tourisme avec la préservation de l'environnement.
- . Etudier les moyens de faire bénéficier les populations riveraines des zones protégées des apports du tourisme.
- . Elaborer un schéma directeur pour l'aménagement des sites touristiques.

c) **Division Promotion touristique.**

- . Elaboration de stratégies pour le développement du tourisme tant pour les nationaux et les résidents que pour les étrangers non résidents.
- . Publication de dépliants, brochures et cartes de différents niveaux; développement de la documentation audio-visuelle.
- * Mise place de mécanismes visant à impliquer les médias locaux et étrangers (image de manque).
- * Chercher à développer des relations avec les agences de tourisme et à organiser des foires et des expositions ou autres manifestations en rapport avec le tourisme.

OBSERVATIONS

En fonction des attributions ci-haut citées et eu égard à la perception du système environnemental que nous avons décrits supra; nous recommandons au Conseil des Ministres de revoir les attributions des organigrammes afin d'éviter le chevauchement actuel de certains services, qui rend les résolutions inefficaces.

Pour le MINETO, c'est le cas des services comme celui des forêts; la météorologie (pour le suivi-évaluation de l'état de l'atmosphère et des changements climatiques); l'hydrologie (avec le problème du dessèchement des lacs et de la protection des cours d'eau), l'assainissement du milieu et l'aménagement des ressources naturelles.

L'importance et les fonctions de la forêt dans le système environnemental (forêt naturelle et artificiel) placent par principes les forêts sous la tutelle du Ministère ayant l'environnement dans ses attributions si nous considérons les fonctions ci-après:

- . Fonctions écologiques
 - Protection contre les glissements de terrain, l'érosion des sols
 - Régulation du cycle de l'eau
 - Conservation de la faune
 - Réservoir de ressources génétiques
 - Régulation du cycle du carbone et de l'oxygène.
- . Fonction économique: (usages, énergétiques, alimentaires, artisanaux, industriels; ...)
- . Fonction Sociale: (créer des emplois et pratique culturelle (lieu de certains rituels),...

Ainsi les missions de chaque département devraient être définies d'une façon claire pour éviter de chevauchements éventuels.

BESOINS EN PERSONNEL.

Voici énumérés les cadres et techniciens qui pourront permettre la réalisation de ces tâches.

CABINET

01. **Ministre**
02. Secrétaire particulier
03. Traitement de texte (Informaticien)
04. **Dir. Cab.**
05. Secrétaire
06. **Conseiller APA**
07. **Conseiller A.T.**
08. Traitement de texte (Informaticien)
09. Traitement de texte (Informaticien)
10. **Chef de div. Comm.**
11. Chargé des relations publiques
12. Standardiste
13. **Chef de div. Secr. central**
14. Chargé expédition
15. Chargé réception

DIRECTION GENERALE.

16. **Directeur Général.**
17. Secrétaire de direct.
18. Opérateur de saisie
19. **Chef Div. AAF**
20. Sous-Gestion (Approvisionnement)
21. Chargé du Personnel
22. Charroi
23. Opérateur de saisie
24. **Chef de Div. Appui Juridique**
25. Chargé des Conventions Environ. et Touristique
26. Archiviste/Bibliothécaire
27. **Chef de Div. Inform. et traitement de données**
28. Informaticien/Programmeur
29. Opérateur de Saisie

Direction de l'Environnement

30. **Directeur de l'Environnement**
31. Secrétaire de Direct.
32. Opérateur de Saisie

- 33. **Chef de Div. Protection et Conservation**
- 34. Chargé des Ressources lithosphériques et hydrosphérique
- 35. Chargé de l'atmosphère (Changements climatiques et qualité de l'air).
- 36. Opérateur de Saisie
- 37. **Chef de Div. Biodiversité**
- 38. Chargé traitement de texte
- 39. Chargé de la faune
- 40. Chargé de la flore
- 41. Chargé des biotechnologies
- 42. Opérateur de Saisie
- 43. **Chef de Division Sensibilisation Environnementale**
- 44. Chargé Traitement de texte
- 45. Chargé des chroniques
- 46. Chargé de l'Education Environnemental
- 47. Opérateur de Saisie

Direction des Etudes et Planifications

- 48. **Directeur des Etudes et Plannification**
- 49. Secrétaire
- 50. Opérateur de Saisie
- 51. **Chef de Div. Etudes et Recherche**
- 52. Chargé du suivi-évaluation
- 53. Chargé des études d'impacts/recherche
- 54. Opérateur de Saisie
- 55. **Chef de Div. Planification**
- 56. Chargé des Programmes (de protection) environnemental
- 57. Chargé de l'exploitation des ressources (tourisme, aménagement du territoire)
- 58. Chargé des établissements humains
- 59. Opérateur de Saisie
- 60. **Chef de Div. Systèmes d'information**
- 61. Chargé des statistiques hôteliers et touristique
- 62. Chargé de la collecte et traitement de données via le GEMS et INFOTERA
- 63. Opérateur de Saisie

Direction Inspection

- 64. **Directeur**
- 65. Secrétaire
- 66. Opérateur de Saisie
- 67. **Chef de Div. Coordination**
- 68. Onze Inspecteurs Préfectoraux (3 agents/Préf. + 2/ S/Pref. + 145 Com.)
- 69. Chargé de l'exploitation des rapports Préf.
- 70. Opérateur de Saisie
- 71. **Chef de Div. contrôle et assainissement**
- 72. Chargé des établissements humains

- 73. Chargé des établissements industriels
- 74. Chargé des normes de qualité environnementale
- 75. Opérateur de Saisie

Direction du Tourisme

- 76. **Directeur du Tourisme**
- 77. Secrétaire
- 78. Opérateur de Saisie
- 79. **Chef de Div. Patrimoine Touristique**
- 80. Chargé des Réserves Naturelles
- 81. Chargé du patrimoine Culturel
- 82. Chargé des espaces verts urbains.
- 83. Opérateur de Saisie
- 84. **Chef de Div. Aménagement des sites touristiques**
- 85. Chargé de l'évolution touristique
- 86. Chargé de l'éco-tourisme
- 87. Chargé des schémas d'aménagements
- 88. Opérateur de Saisie
- 89. **Chef de Div. Promotion Touristique**
- 90. Chargé de la Promotion intérieur
- 91. Chargé de l'audio-visuel
- 92. Chargé des agences de tourisms et hébergements et de la promotion à l'étranger.
- 93. Opérateur de Saisie.

N.B.: Il y a également le personnel d'appui qui ne figure pas sur cette listes des postes que nous proposons (chauffeurs, plantons, veilleurs, domestiques). Si on tient compte de ces personnes, les besoins en personnel se présente comme indiqué dans le tableau n°2 ci-après:

Tableau n°2: Besoin en Personnel
pour le nouveau organigramme du MINETO

Direction	Cadres		Techn. A2	Autres	TOT.
	Super. A0	Techn. A0/A1			
CABINET:					
Ministre	1				
Dir. de Cabinet	1	1	1	4	7
Conseillers			1	1	3
Div. Secr. Centr.		3	1	3	7
Div. Commun. c.		-	2	3	6
	1	-	1	1	1
					24
DIREC. GENERALE					
Dir. Générale	1		1	2	4
Div. Aff. Ad. Fin.	1	1	2	7	11
Div. Ap. J. R. et D	1	-	2	1	4
Div. Inf. et Tr. D	1	1	1	1	4
					23
DIRECT. ENVIRON.					
Div. Prot. et Con	1		1	2	4
Div. Divers. Biol	1	2	-	2	5
Div. Sensibil.	1	3	1	1	6
	1	1	1	2	5
					20
DIR. ET. PLAN.					
Div. Et. /Rech.	1		1	2	4
Div. Plan.	1	2		2	5
Div. Syst. d' Inf.	1	3		2	6
			2	2	5
					20
DIREC. INSPECT.					
Div. Coord. S. Dec	1		1	2	4
Div. Contr. Assa	1	2		2	5
(Serv. Pref.) *		3		2	6
		(11)		(2) 11	(33)
					15
DIRECT. TOURIS.					
Div. Patr. Tour.	1		1	2	4
Div. Am. Sit.	1	3	-	2	6
Div. Promot.	1	3		2	6
	1	2	1	2	6
					22
TOTAL	7	16	19	52	124

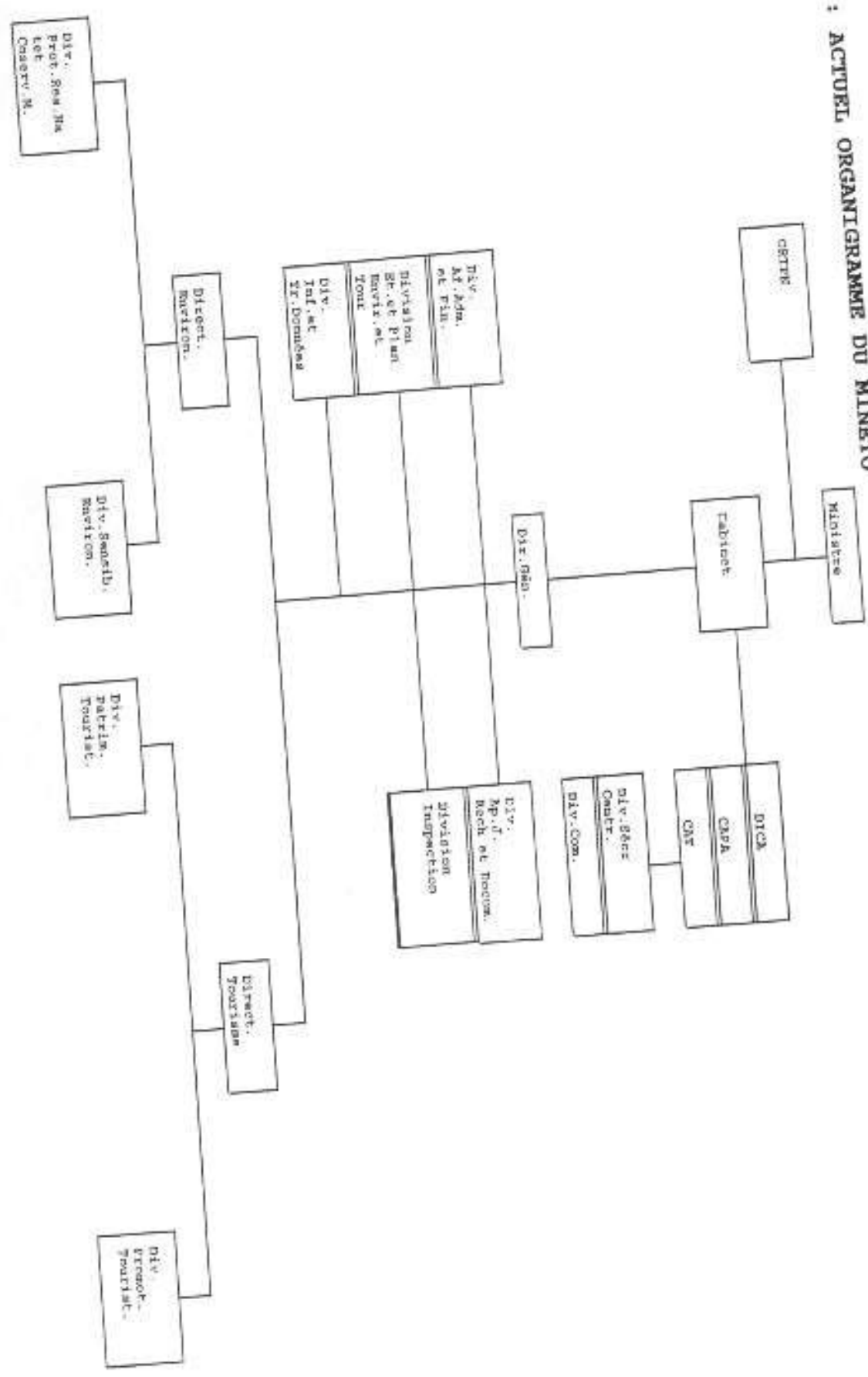
(*): Les services préfectoraux comprendront

- le chef de services assisté de 2 agents, soit 33 agents aux chefs-lieux des 11 Préfectures.
- les inspecteurs dans les 22 Sous Préfectures assistés d'un agent.
- les agents des 145 Communes.

Soit un total de : $124 + 33 + 44 + 145 = 346$ agents.

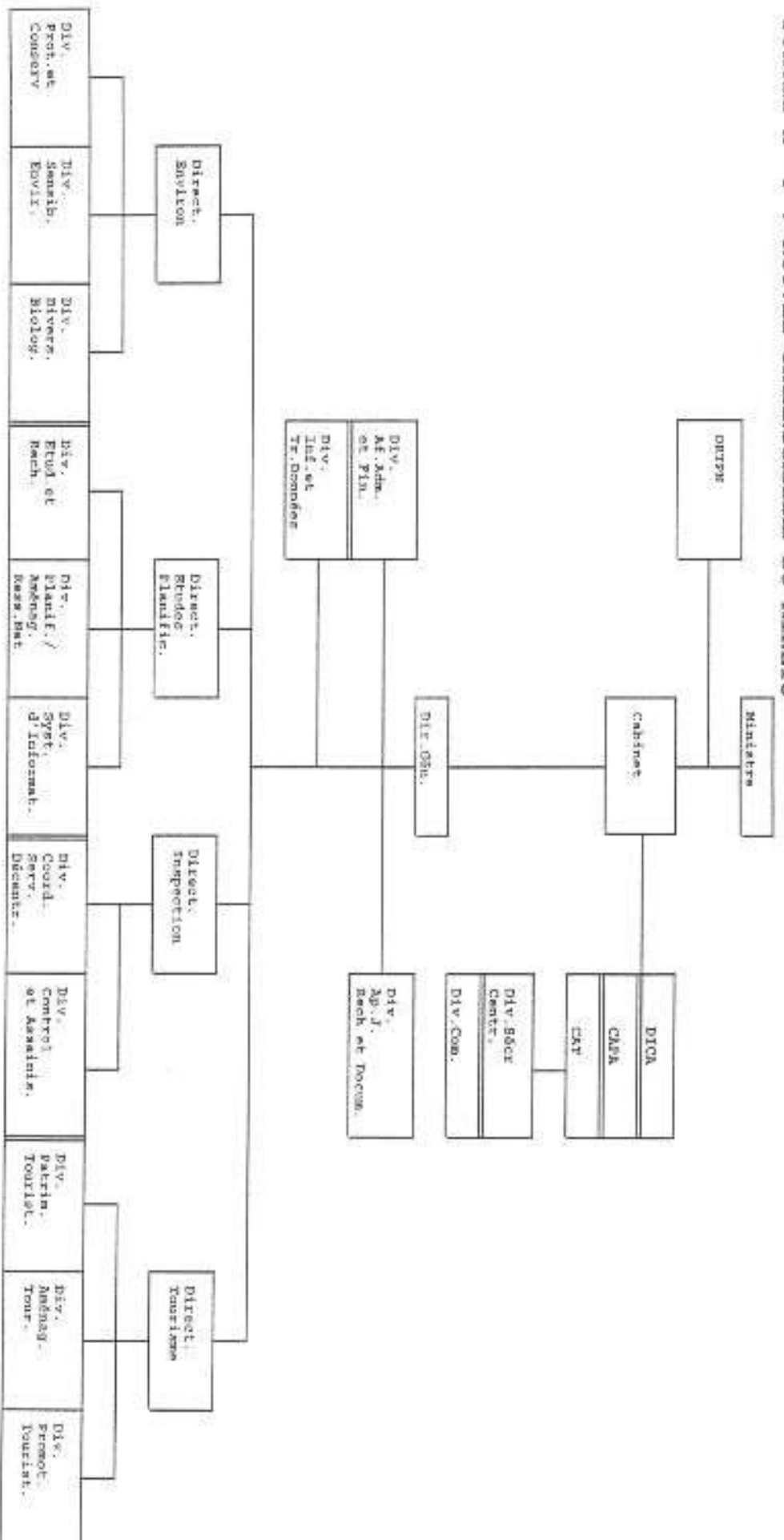
Pour que les tâches énumérées ci-haut puissent être accomplies, dans un premier temps l'assistance technique est indispensable en ce qui concerne notamment les études d'impacts, les statistiques touristiques et la mise en place des systèmes d'information environnementale et touristique. Simultanément que l'assistance technique, on devra intensifier la formation technique et le perfectionnement des cadres nationaux.

Schema n° 2 : ACTUEL ORGANIGRAMME DU MINISTRE



Schema n° 3 : NOUVEL ORGANIGRAMME DU MINISTRE

23



CONCLUSIONS

L'avenir des écosystèmes dans une région précise déterminera celui de l'homme, car le besoins de ce dernier en air, en eau, en aliments, en énergie,... le lient étroitement à son environnement naturel qui, initialement recèle à profusion toutes ces ressources.

L'homme s'est trop longtemps considéré comme le roi de la création, ayant tout pouvoir sur les autres êtres vivants et sur la nature entière. Après avoir vécu en équilibre spontané avec la nature et les autres êtres vivants, l'homme, grâce à sa technique, s'est mis à détruire, dévaster les forêts, la faune, les paysages... pour le "profit"!

Il faudrait songer à une réconciliation de l'homme avec l'environnement de façon à ce que son activité ne détruise pas à la base de ses propres ressources. Car "L'HOMME est à la fois *créature* et *créateur* DE SON ENVIRONNEMENT, qui assure sa subsistance physique et lui offre la possibilité d'un développement intellectuel moral, social et spirituel", d'après la déclaration de Stockholm en Juin 1972 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement.

La seule manière d'assurer à la population rwandaise un avenir plus sûr et prospère consiste à résoudre conjointement et harmonieusement les problèmes de l'environnement et du développement. Nous devons satisfaire les besoins essentiels de nos populations, améliorer le niveau de vie général, protéger et gérer plus efficacement les écosystèmes dont dépend notre bien-être.

KIGALI, Février 1996.